

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020

DELIBERATION N°2020.00051

**VALIDATION DU PROGRAMME ET DE LA CONVENTION DE FONDS DE
CONCOURS DU PROJET D'EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE MULTILOCAL
(ECM) DE LA COMMUNE DE SORBIERS**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 14 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 84

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 94

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Eric BARGAIN,
M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri
BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON,
M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Christiane JODAR,
Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI,
M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO
CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Daniel TORGLUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND,
Mme Anne-Françoise VIALLOM, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

RECUE EN PREFECTURE
Le 04 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-2020127-02020005110

DATE D'APPHICACON: 04 Février 2020

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Eric BARGAIN,
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Lionel BOUCHER, Mme Anne DE BEAUMONT,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
M. Luc FRANCOIS, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Michel MAISONNETTE, Mme Pascale MARRON,
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christiane RIVIERE,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020

VALIDATION DU PROGRAMME ET DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS DU PROJET D'EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE MULTILocal (ECM) DE LA COMMUNE DE SORBIERS

La commune de Sorbiers a proposé à la Métropole au titre du dispositif des Equipements Communautaires Multilocaux (ECM) le projet de valorisation du Val d'Onzon avec l'aménagement d'une boucle nature, patrimoine et design.

L'opération sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole conformément au dispositif des ECM, approuvé par le Conseil de Communauté du 03 juin 2015.

Cette opération correspond aux thèmes « projets de développement touristique assurant la mise en œuvre de la politique touristique dans le cadre de la valorisation de l'offre « tourisme et patrimoine du territoire » (article 9 des statuts) » et « projets d'aménagement de l'espace public assurant le rayonnement de la thématique « Design » en vue d'établir une identité communautaire (article 9 des statuts) ».

Le programme de cette opération comprend :

- en tranche ferme :
 - o la création de plusieurs boucles en mode actif ;
 - o la mise en cohérence du mobilier urbain et de la signalétique ;
 - o la valorisation du patrimoine ;
 - o l'aménagement du parking du complexe sportif pour prendre en compte les différents usages et l'identifier comme point de départ de la boucle nature, patrimoine et design ;
 - o une approche transversale design ;
- en tranche optionnelle, l'étude d'avant-projet d'amélioration de la connexion du bourg au Val d'Onzon (création d'une passerelle et continuité des chemins piétonniers).

Les types d'aménagement prévus sont :

- la reprise qualitative de revêtement sur certaines parties du tracé des boucles en mode actif et du parking du complexe sportif ;
- l'installation de panneaux d'accueil et d'informations des usagers de ces boucles ;
- la mise en place d'une signalétique directionnelle et patrimoniale ;
- l'installation de mobiliers urbains (par exemple, bancs, espace pique-nique...) ;
- la réhabilitation d'éléments de patrimoine (par exemple, ferronnerie de la cressonnière au sein du parc Fraisse...).

Ce projet intègre des « critères transversaux » de développement durable et de design :

- ces boucles favoriseront l'usage des modes doux ;
- une partie de la boucle sera accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;
- des éléments du patrimoine historique et naturel seront valorisés ;
- l'aménagement du parking du complexe sportif intégrera une végétalisation et une gestion intégrée des eaux pluviales ;

- un soin particulier sera porté à l'insertion paysagère des aménagements afin de conserver le caractère champêtre du Parc Fraisse ;
- ce projet fera l'objet d'une approche transversale design, plus particulièrement sur les éléments suivants : conception graphique de la signalétique, mise en scène du patrimoine ainsi que la mise en cohérence des mobiliers urbains et de signalétique.

Le coût prévisionnel total de cette opération, marges d'évolution incluses, est de 527 000 € HT réparti comme suit :

- travaux : 408 300 € HT ;
- maîtrise d'œuvre, frais annexes et aléas : 118 700 € HT.

Conformément au dispositif des ECM, approuvé par le Conseil de Communauté du 03 juin 2015, et à la convention ci-jointe, la commune de Sorbiers doit participer au financement du projet par un fonds de concours à la Métropole, maître d'ouvrage de l'opération. Ce fonds de concours d'un montant total de 191 000 € maximum correspond à :

- la partie obligatoire qui, pour une commune de plus de 3 500 habitants, est de 20 % d'une dépense subventionnable de 420 000 € HT maximum, soit 84 000 € ;
- et la partie complémentaire qui est d'au maximum 252 000 € pour une commune de plus de 3 500 habitants et qui correspond à la différence entre le coût d'opération HT (527 000 € HT) et la dépense subventionnable maximum de 420 000 € HT, soit 107 000 €.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **valide le programme de l'opération ;**
- **valide le coût global de l'opération ;**
- **autorise le lancement de cette opération sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de fonds de concours ci-jointe ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Equipements Communautaires Mutilocaux – opération n°170 sur autorisation de programme ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 du budget Aménagement du Territoire sur les exercices 2020, 2021 et 2022 sur autorisation de programme.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU